



## problème sécurité sociale

Par **amel91**, le **29/12/2018** à **13:26**

BONJOUR.

Je me permets de poser un message en espérant trouver une réponse.

Voilà, j'étais en congé de maternité du 1 mars 2017 au 4 septembre 2017. J'ai reçu mon paiement jusqu'au 2 juin 2017 après, plus rien.

vers le 20 juin 2017 j'ai appelé la CPAM pour leur dire que je n'ai pas été payé (en congé maternité chaque 14 jours). J'apprends par la personne au téléphone que parce que mon patron ne m'a pas déclaré à l'URSSAF. Il m'explique que y'aura d'abord une enquête.

Le 30 juin 2017 je part pour deux mois hors union européenne j'ai voulu profiter pour emmener mon bébé chez ma famille en plus j'étais en quelques sortes obligé suite à de gros travaux dans notre maison (carrelage, isolation...etc notre maison était un chantier ).bref...

Juillet mon mari m'appelle pour me dire que j'ai une lettre recommandée de la CPAM. Je les appelle pour leur dire que je serais de retour telle date. On m'a convoqué pour mi septembre. Le jour J l'inspecteur assermenté de la CPAM m'apprend que mon patron n'a pas payé mes cotisations pendant une période et que de toute façon même s'il règle la situation je ne serais pas payé pendant la période où je suis parti en vacance . Selon l'inspecteur je devais demander l'autorisation.

Ça fait deux jours (plus de un an après )on m'a payé jusqu'au 29 juin 2017.la situation vis à vis des cotisations est réglée.

Je souhaite faire un recours pour plusieurs raisons :

1) quand je suis parti en vacances je n'étais pas payé ils avaient tout coupé pourquoi les avertir ? Imaginez si ma situation vis à vis de l'URSSAF n'était pas réglée ?

En plus franchement je ne savais même pas que c'était interdit d'aller hors union européenne pendant le congé de maternité.

2) au retour du rdv avec l'inspectrice je me suis mise à écrire des messages à la CPAM via mon espace amelie et la quasi totalité m'ont répondu "pendant le congé de maternité y a pas des horaires à respecter" j'ai imprimé tous les messages.

Un avocat pourra m'aider? Je perd à peur des 4800 euros.

Merci

Par **youris**, le **29/12/2018** à **14:11**

bonjour,

vous pouvez vous rendre dans les locaux de votre CPAM pour expliquer votre problème de

vive voix, puis si nécessaire saisir le médiateur de votre CPAM.  
Salutations

Par **amel91**, le **30/12/2018** à **12:40**

Merci de m'avoir répondu.

Moi j'ai l'espoir du fait que comme je n'étais pas payer quand j'étais en vacances peut être que ça va m'aider.

Merci